



ensemble

Bulletin départemental de la section du SNU-ipp des Côtes d'Armor

Déposé le 13 décembre 2013

Disposé de timbrage **SAINTE-BRIEUC CTC**



N'oubliez pas de signer la carte pétition !

C'est en améliorant les conditions de travail des enseignants que l'école se transforme !

n° 239 - Décembre 2013

Sommaire

page 1 : Edito

page 2 : Carte scolaire, c'est bientôt !
- Se syndiquer

pages 3 et 4 : Avancement, promotion, comment s'y retrouver ?

page 5 : Déclaration à la CAPD

page 6 : Coup de gueule - Rapport d'étape sur les rythmes

pages 7 et 8 : Comment on traite de plus en plus mal les enseignants

Encarts :

- Bulletin d'adhésion
- 4 pages action sociale

Pour consulter les infos à accès réservé (mouvement, avancement), utilisez votre code personnel SNUipp-FSU 22.

Ce code est inscrit sur l'étiquette adresse. Syndiqués : ce code figure aussi sur votre carte.

N° CPPAP: 0715S07464

ISSN 1244 - 1708

Directeur de publication : Yannick Le Cam

Imprimé par nos soins - Prix du numéro : 1€

<http://22.snuipp.fr>

Edito

Certains changements nécessitent des mobilisations nationales.

Pour obtenir la réécriture totale du décret sur les rythmes, la suspension de la mise en place de la réforme actuelle et sa non généralisation à la rentrée prochaine, il faudra trouver les formes de mobilisation qui permettent d'être encore plus nombreux.

Pour obtenir que la priorité au primaire soit réellement perçue sur le terrain, il faudra se faire entendre pour que le budget 2014 n'en reste pas là et traduire notre exaspération en actes.

Certains changements peuvent être obtenus au niveau départemental ou académique.

C'est le but de la carte postale pétition que les sections SNUipp-FSU de l'académie de Rennes vous invitent à signer et à renvoyer au SNUipp 22 avant les vacances de Noël.

Elles seront remises en janvier au recteur.

Toute l'équipe du SNUipp-FSU 22 vous souhaite de bonnes vacances et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Marylène Le Maux



SNUipp Côtes d'Armor
Le SNUipp est un syndicat de la FSU
Fédération Syndicale Unitaire



Carte scolaire, c'est bientôt !

La carte scolaire 2014 doit montrer un réel changement (enfin !!) pour la profession

Le ministre de l'Education nationale est placé devant de très lourdes responsabilités.

La cécité et la surdité du gouvernement sur les nouveaux rythmes scolaires pour changer la donne sur ce sujet, face à une majorité de la profession, n'augurent rien de bénéfique pour les enseignants du 1er degré. Les récentes mobilisations montrent l'ampleur du blocage, du rejet et de la lassitude extrême des enseignants.

L'Ecole a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de perspectives de progrès. Un des derniers rapports PISA en donne à sa manière un éclairage édifiant.

Arrêtons donc de nous laisser enfermer dans la problématique des rythmes qui ressemble de plus en plus à un enfumage et attaquons-nous enfin et surtout à nos conditions de travail à proprement parler, à commencer par les moyens que nous revendiquons :

- Abaisser de manière significative les effectifs dans les classes
- Le plus de maîtres que de classes
- Des possibilités d'accueil des 2 ans dans des conditions acceptables
- Des remplaçants en nombre suffisant
- Des formations initiales et continues remises en place comme pour les RASED sacrifiés au nom de la RGPP
- Du temps de décharge pour **TOUS** les directeurs...

Bref toutes ces revendications convergent vers cette carte scolaire 2014 avec des ouvertures de

postes conséquentes, nécessaires et légitimes. Elles permettraient d'envisager dès lors un espoir d'avoir enfin une réelle amélioration des conditions de travail tant attendue par la profession.

Les enseignants ont besoin de travailler autrement avec leurs élèves. Pense-t-on sérieusement inverser la courbe de nos résultats avec seulement 300 postes "plus de maîtres que de classes" à la rentrée prochaine sur le plan national, en laissant plus d'une classe maternelle sur deux travailler avec de 25 ou 30 élèves par classe, sans proposer non plus de la formation continue aux enseignants ?

Au vu du retard pris par l'école primaire, ces réponses reposent sur des choix budgétaires de grande ampleur. Notre Ecole ne peut attendre les rentrées 2015 voire 2016 pour commencer à vivre les changements à grande échelle. Cette priorité annoncée pour le primaire a besoin de plus qu'un coup d'accélérateur mais d'un vrai changement de cap, celui de la pédagogie, des moyens humains que l'on met en place pour assumer des choix au service d'une meilleure réussite des élèves et de la reconnaissance des enseignants. Soyez ambitieux et responsable, Monsieur le Ministre !!

* Pour rappel, le groupe de travail qui s'est réuni le jour de la rentrée dernière a permis de dégager pour 19 écoles des moyens qui ne sont que... provisoires et qui seront à entériner en janvier prochain en fonction de l'évolution des effectifs.

* Les écoles qui espèrent obtenir des ouvertures de poste doivent nous le faire savoir rapidement. Le groupe de travail sur la carte scolaire aura lieu en janvier prochain.

Philippe Le Drézen



Se syndiquer !

Depuis sa création en 1992, le SNUipp n'a cessé de conforter sa place de 1ère force syndicale dans le 1er degré au sein de l'Education nationale. Force de propositions mais aussi de revendications, le SNUipp agit au quotidien auprès des collègues pour que l'équité soit respectée. Il exerce ses mandats de délégués du personnel dans la transparence et l'impartialité et tient la profession informée. Il accompagne les collègues qui rencontrent des difficultés en toute discrétion.

Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp et garantissent ainsi son indépendance. La force du SNUipp dépend du nombre de ses adhérents. Vous recevez ce bulletin grâce aux cotisations de tous les adhérents du SNUipp.

Se syndiquer : un acte volontaire pour une défense collective de l'Ecole et de ses personnels.

Pour être plus forts et porter tous ENSEMBLE nos revendications, rejoignez vous aussi le SNUipp-FSU !

Vous avez besoin de nous ? Nous avons besoin de vous !

Le SNUipp-FSU 22 essaie de renseigner tous les collègues, syndiqués ou non. Chaque jour, ses militant(e)s répondent à vos questions, vous accompagnent pour votre mouvement, pour votre dossier retraite, pour votre avancement, pour régler un problème avec l'administration, avec votre hiérarchie... que vous soyez syndiqué(e) ou non !

Sachez néanmoins que le temps et les moyens mis à notre disposition pour fonctionner, vous répondre, sont dus à la cotisation des syndiqué(e)s.

66% de la cotisation syndicale ouvrent droit désormais à un crédit d'impôt

(remboursement par le ministère des finances s'il n'y a pas d'impôt sur le revenu à payer (sauf si déduction des frais réels))

Bonne retraite, Monsieur le DASEN !

ou comment on traite de plus en plus mal les enseignants du département
(petite histoire non romancée de certains de nos collègues)

Arielle*, Amandine*, Armelle*, Carine*, Dorothée*, Mathilde*, Sabrina*, Solène*, Damien* et les autres vous souhaitent une bonne retraite Monsieur le Directeur académique des Côtes d'Armor !

Alors que vous vous apprêtez à mettre fin à votre carrière, la leur, qui en est encore à ses débuts, voire à ses premiers pas, commence plutôt mal. Et eux, contrairement à vous qui partez en cours d'année scolaire, ils devront, la terminer coûte que coûte.

La faute à qui, à quoi ?

Vous leur avez fait savoir que c'était la leur, parce qu'ils avaient été trop difficiles lorsqu'ils avaient fait leurs vœux au mouvement, et qu'ils n'étaient pas des fonctionnaires responsables acceptant d'aller là où se trouvent les élèves, c'est-à-dire partout dans le département...

Vous avez dit ensuite à leurs représentants, les délégués du personnel, que ce n'était pas bien grave, que cela ne justifiait pas toutes ces demandes de rendez-vous auxquelles vous ne vous empressiez pas de répondre, que des demandes de révision d'affectation, cela arrivait tous les ans et que, au bout de quelque temps, tout le monde allait s'habituer, finalement accepter son affectation et terminer l'année... comme tous les ans.

Ce que vous n'avez pas mesuré, M. le DASEN, c'est l'ampleur des dégâts !

Ce que vous n'avez pas mesuré, M. le DASEN, ce sont les conséquences de votre renoncement à rétablir une seconde saisie de vœux et d'une fin de phase d'ajustement faite « à l'arraché » à laquelle vous ne vous êtes jamais assez intéressé !

Ce que vous n'avez pas mesuré, M. le DASEN, ce sont les problèmes de communication entraînés par la modification, en juillet, dans les arrêtés d'affectation, de l'intitulé MàD (Mis à Disposition: dénomination qui indique qu'un(e) collègue est sans poste mais affecté(e) à une circonscription, renforçant ainsi la brigade de remplacement) devenue ZIL, ajoutant à la confusion et à l'incompréhension des collègues. MàD, les collègues savaient, plus ou moins, que cela pouvait changer en fonction des besoins de la circonscription, mais comment admettre, quand on est nommé ZIL Guingamp nord en juillet qu'on puisse se retrouver affecté(e) à l'EREA de Taden le lendemain de la rentrée ? Même certains IEN n'avaient pas compris (été informés ?) qu'il allait en être autrement.

Ce que vous n'avez pas mesuré, M. le DASEN, ce sont les conséquences de vouloir afficher une « bonne rentrée Peillon ». Nous ne pouvons que nous réjouir, avec les écoles concernées, de toutes les ouvertures de rentrée. La suppression de tous les MàD a alors mis clairement en lumière les coupes franches effectuées les années précédentes dans les moyens de remplacement. Elle a aussi modifié, en cours de phase d'affectation et sans que les collègues ayant participé au mouvement aient pu pren-

dre cet élément en compte dans leurs vœux, la souplesse qui existait auparavant pour la nomination des derniers collègues restés sans poste.

Ce que vous n'avez pas mesuré, M. le DASEN, ce sont les difficultés, les douleurs, les drames qui se cachent derrière les affectations qui ont ensuite été prononcées et les demandes de révision que vous avez reçues :

- **Carine** se remet d'une longue maladie et comptait sur son travail pour reprendre enfin une vie normale, passer à autre chose quoi ! Eh bien ce ne sera pas possible, vous l'avez nommée à 150 km de chez elle (alors qu'elle, son compagnon et ses enfants ne peuvent vraiment pas envisager un déménagement)... et qui plus est dans un établissement spécialisé alors qu'elle n'est ni formée ni volontaire ! Triple peine. Son médecin lui interdit fermement la fatigue supplémentaire qu'entraîneraient de tels déplacements. Empêchée de travailler, il lui faudra en plus éviter de culpabiliser, de stresser (facile !) car son médecin lui a dit que cela pouvait augmenter les risques de récurrence. Malgré tout cela - car vous le savez M. le DASEN, vous avez reçu les certificats, les attestations, les pièces justificatives, etc... - vous ne répondez toujours pas favorablement à sa demande de lui trouver un autre poste !

→ **Alors un remplaçant, un !**

Puisqu'il y est et que, sans doute, il y restera, pourquoi ne pas affecter la collègue sur un poste de ZIL (ou MàD ou peu importe le nom) un peu plus près de chez elle ? Nul doute que la secrétaire de la circo, l'IEN (même s'il ne vous l'avouera peut-être pas) et, surtout, toutes les écoles où il manque un remplaçant sauront apprécier ce nouveau « moyen ».



- **Arielle** qui sort de l'IUFM et est si heureuse d'arriver dans notre département a, elle aussi, très vite déchanté ! Pas le choix : soit vous allez à 130 km de chez vous, soit vous allez à l'IME ! Titulaire 1ère année, 1er poste, pas de formation ASH, 40mn de trajet.... et la peur au ventre tous les matins depuis qu'elle a été agressée verbalement par un adolescent très perturbé. Pas grave, souvent, une 1ère affectation en ASH, ça suscite des vocations.... et elle est courageuse, elle y arrivera ! Oui, mais jusqu'à quand ?

petite histoire non romancée de certains de nos collègues...suite

Et avec quelles conséquences pour elle, pour son p'tit bout qui l'attend à la maison ? Et en plus elle devrait culpabiliser parce qu'elle est une des « moins mal servies » ? !!!

- Pour **Amandine**, c'est presque le même scénario que pour Arielle avec quelques légères différences : même affectation, dans l'ASH, sans formation et sans être volontaire, une expérience qui se compte sur les doigts d'une main, 100km et 1h30 (rien que pour l'aller) et... pas d'enfant. Elle peut donc le faire, déménager ou trouver un hébergement sur place !

C'était sans compter sur un début de grossesse... et l'interdiction de son médecin de faire autant de route ! Pourtant, d'habitude, quand on est enceinte, on peut continuer à travailler, même remplaçante si on n'a pas de trop longs trajets, non ? Elle vit très mal le fait d'être arrêtée, empêchée de travailler, même si c'est pour le bien de son bébé. Alors, à la direction académique, qu'en dit-on ? Quand, enfin, le SNUipp obtient une audience, qu'on liste les différents cas, surprise ! Amandine, pas plus qu'une autre de nos collègues nommées arbitrairement, n'ont été citées ! On s'étonne, on indique leur nom... Ah oui, ces personnes-là ? Mais elles sont ou vont être en congé maternité ! Décryptage : pas besoin de chercher une solution pour celles-là !

→ **Alors deux remplaçants, deux !**

Puisqu'ils y sont et que, sans doute, ils y resteront un moment, pourquoi ne pas affecter les 2 collègues sur des postes de ZIL (ou MàD ou peu importe le nom) un peu plus près de chez elles ? Nul doute que la secrétaire de la circo, l'IEN (même s'il ne vous l'avouera peut-être pas) et, surtout, toutes les écoles où il manque un remplaçant, sauraient apprécier ces « moyens » supplémentaires.

Faut-il continuer ou avez-vous compris ce que peuvent vivre nos collègues ?

Mais peut-être que j'en rajoute, que la situation n'est pas si grave ? Non, vous le savez, au SNUipp-FSU nous n'avons pas pour habitude d'alerter sur des faits mineurs.

Le DASEN, lui, semble pourtant le penser : « Madame Le Maux, vous dramatisez ! ».

Le SNUipp et les délégués du personnel avaient réussi à faire modifier début septembre quelques affectations et améliorer ainsi quelques situations.

Ils étaient encore une quinzaine fin octobre à demander une révision d'affectation.

D'autres collègues ont abandonné tout espoir de recevoir une réponse positive, devant le nombre important des demandes et la gravité des situations, et ce bien que leur demande aurait été complètement justifiée -et leur nomination sans doute revue - les années passées.

La plupart de ceux qui restent ont pris rendez-vous avec

le médecin du rectorat, des avis préconisant la nécessité d'une révision d'affectation ont été adressés au DASEN... **ET TOUJOURS RIEN !**

Alors, les arrêts maladie se multiplient, les collègues cherchent des solutions d'attente (un temps partiel annualisé pour prolonger le congé maternité... il faudra serrer le budget). Ils attendent et espèrent toujours, en vain, que le DASEN fera ce qu'il a écrit dans son courrier (qu'il a finalement adressé le 11 octobre !) : « Je reste attentif à votre situation et si un poste plus conforme à vos attentes se découvre, soyez certain(e) qu'il vous sera proposé »

→ **Alors 5, 6, 7... 10 remplaçants, 10 !**

Puisqu'ils y sont et que, sans doute, ils y resteront un moment, pourquoi ne pas affecter les collègues sur des postes de ZIL (ou MàD ou peu importe le nom) un peu plus près de chez eux, de chez elles ? Nul doute que les secrétaires de la circo, les IEN (même s'ils ne vous l'avoueraient peut-être pas) et, surtout, toutes les écoles où il manque des remplaçants, sauraient apprécier ces « moyens » supplémentaires.



Avant de terminer ce propos sur les mauvais traitements infligés à nos collègues dans le département, ne faut-il pas ajouter à cette liste déjà longue toutes les batailles que doit mener le SNUipp pour obtenir un temps partiel, surtout à 80%, ou encore un allègement de service préconisé par le médecin du rectorat pour raison de santé (enfin obtenu au bout de trois mois d'obstination alors que tout était en place pour le mettre en œuvre sur le terrain dès la rentrée !).

Avec l'arrivée d'un gouvernement « de gauche », on aurait pu penser que la gestion des ressources humaines (puisque c'est ainsi qu'on dit désormais) deviendrait... plus humaine ! Pour l'instant, il n'en est rien. Combien de temps faudra-t-il attendre pour que les choses bougent et qu'un peu d'humanité revienne dans notre chère Education nationale ?

Marylène Le Maux

**Ne cherchez pas, personne ne les reconnaîtra (sauf, peut-être, notre DRH) car nous avons, bien sûr, changé leurs prénoms.*